

GAGNONS

UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

fonction
publique

la
cgt

#jevotecgt
le 6 décembre



Légalisation de l'état d'urgence attentatoire aux libertés, recours aux ordonnances, urgence décrétée sur plusieurs projets de loi, casse du Code du travail, de la hiérarchie des normes, des institutions représentatives des personnels, des salarié.e.s ... La démocratie est de plus en plus attaquée, tant dans ses dimensions politiques que sociales. Dans la Fonction publique, cette attaque se caractérise par la mise en cause des comités techniques, des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, des commissions administratives paritaires... C'est aussi le refus de créer les conditions de véritables processus de négociations sur les propositions et les revendications portées par les organisations syndicales.

Le 6 décembre 2018, plus de 5 millions d'agent.e.s de la Fonction publique sont appelé.e.s à élire leurs représentant.e.s dans différentes instances. C'est un moment important d'expression pour les agent.e.s ! C'est un rendez-vous de la démocratie dans la fonction publique qui nous concerne toutes et tous !

Le service public est notre bien commun. Face à l'austérité et à la casse du service public, imposons toutes et tous ensemble d'autres choix de société au service de l'intérêt général.

À l'horizon de l'Action Publique 2022 : 120 000 nouvelles suppressions d'emplois, dégradation des conditions de travail, précarisa-

tion, projets de privatisations et de déshumanisation du service public...

LE SERVICE PUBLIC A DE L'AVENIR !

En choisissant la CGT, donnons-nous la force de gagner un service public répondant aux besoins fondamentaux, de nouveaux droits et conquêtes sociales !

VOTEZ CGT POUR FAIRE VIVRE LE PRINCIPE DE FONCTIONNAIRE-CITOYEN.NE

Face à l'instrumentalisation des peurs qui justifie des atteintes aux libertés fondamentales, face au délitement des missions publiques, voire leur détournement, il est essentiel de rappeler les fondements du statut général des fonctionnaires et la conception du fonctionnaire-citoyen : égalité pour empêcher les discriminations, indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques et de l'arbitraire administratif, responsabilité

au service de l'intérêt général. Les personnels ont un droit d'expression sur le contenu de leurs missions et sur leurs conditions de travail. Au service de l'intérêt général, le statut général des fonctionnaires doit être renforcé pour que la neutralité et l'impartialité des agents soient garanties. Les instances représentatives des personnels doivent avoir davantage de prérogatives sur les questions d'organisation et de conditions

de travail. Les moyens syndicaux et les libertés syndicales doivent être respectés et renforcés.

Le droit syndical est un droit fondamental reconnu par le droit international, la Constitution et le Statut général des fonctionnaires. Il est inaliénable de la notion de fonctionnaire-citoyen garantissant une égalité de traitement aux usagers et concourant à des services publics de qualité.

VOTEZ CGT POUR ENVOYER UN MESSAGE FORT AU GOUVERNEMENT SUR DES PROJETS DE RÉGRESSIONS SOCIALES

Les projets du gouvernement visant à «refonder le contrat social avec les agents publics» ont ainsi comme premier chantier prioritaire, le dialogue social et les instances représentatives :

- Réduction des prérogatives, des droits et moyens des représentants des personnels et des compétences des instances représentatives des personnels comme les CAP (commissions administratives paritaires)

pourtant garantes des droits des agent.e.s.

- Fusion des instances représentatives, professionnalisation des représentants syndicaux pour les éloigner du terrain et des personnels et dis-



parition des CHSCT pourtant essentiels pour les conditions de travail et la santé des agents.

Ce sont bien nos capacités à nous organiser, à débattre, à nous exprimer, à négocier, à lutter qui sont vues par ce gouvernement comme des freins à ce rouleau compresseur de réformes dévastatrices pour les agent.e.s, le statut et le service public.

L'actualité nous montre chaque jour

qu'il est urgent d'être à l'offensive sur la démocratie et les libertés syndicales.

Les luttes et les répressions qui les accompagnent, les atteintes aux libertés de manifestation, d'action et d'expression nous montrent qu'au contraire il est urgent de dénoncer et revendiquer de nouveaux droits bien au contraire au bénéfice des agent.e.s, des usager.e.s et du service public.

Le droit pour les agent.e.s publics de se syndiquer sans entrave, ni discrimination, de participer à l'organisation et au fonctionnement des services publics par les instances représentatives, de lutter par la grève et la manifestation, de s'exprimer librement est fondamental et lié à la notion de «fonctionnaire citoyen».

VOTEZ CGT POUR FAIRE VIVRE VOTRE DROIT DE PARTICIPATION

L'article 9 du statut général des fonctionnaires stipule que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière... Dans un tel contexte, l'enjeu de la démocratisation des services publics est au cœur de la bataille menée par la CGT Fonction publique. C'est dans ce sens qu'elle porte des propositions pour des lieux et des outils renforcés de démocratie.

« RÉDUIRE LES PRÉROGATIVES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES, C'EST METTRE EN DANGER LES CARRIÈRES DES AGENT.E.S ET LES MISSIONS »

La commission administrative, un des piliers du Statut général, mais également un outil essentiel pour la vie des agent.e.s, pour leur carrière et pour une gestion transparente et démocratique.

Les représentants des personnels veillent au respect et à l'amélioration des règles statutaires et de gestion.

C'est un outil pour les personnels dans le cadre de droits individuels et collectifs garantis tout au long de leur carrière.

Pour les agent.e.s non titulaires, la Commission Consultative Paritaire est un outil important concernant les décisions individuelles prises à leur égard concernant leur situation professionnelle.

Les projets du gouvernement auront incontestablement des conséquences néfastes pour les personnels et l'exercice des missions. Quelle défense des dossiers des personnels sur les questions de mutation/mobilité (à l'heure où, de surcroît, le pouvoir en place souhaite généraliser les mobilités contraintes), de promotion, de déroulement de carrière et recours, de discipline, si les CAP sont vidées de leur contenu? Quel avenir des corps et des statuts particuliers si les CAP sont organisées par catégorie?

« SUPPRIMER LES CHSCT, C'EST METTRE EN DANGER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL »

Le gouvernement envisage de supprimer les CHSCT dans la Fonction publique soit en les fusionnant avec les comités techniques (CT), soit en en

faisant une formation spécialisée du CT. Il s'agit de dupliquer les ordonnances Macron qui font disparaître les CHSCT dans le secteur privé et diminuent drastiquement le nombre de représentants du personnel.

L'objectif est clair. Alors que les conditions de travail se dégradent dans tous les secteurs avec leur lot de drames, il s'agit de supprimer ou d'affaiblir tous les acteurs de la prévention, le CHSCT, la médecine du travail, l'inspection du travail pour tenter de rendre moins visibles les dégâts de l'organisation du travail sur la santé.

En période de dégradation des conditions de travail des agents par l'augmentation des charges de travail, les réorganisations permanentes, le manque de reconnaissance et la perte de sens, la suppression des CHSCT constituerait un recul pour tous les agents.

DONNER DES MOYENS AUX CHSCT, C'EST RENFORCER LES DROITS DES PERSONNELS ET PROTÉGER LEUR SANTÉ !

#jevotecgt
le 6 décembre

**RIEN NE
SE FERA**

**SANS
VOUS !**

LA CGT REVENDIQUE

#jevotecgt
le 6 décembre

Cet ensemble de propositions a pour objectif de permettre aux acteurs concernés d'apporter leurs contributions à la construction des services publics et de la Fonction publique constitutifs de notre bien commun.

- Extension et renforcement des champs de compétences et des moyens des CT, CHSCT, CAP et CCP ;
- Instauration d'un droit véritable à la négociation ;
- Démocratie au travail avec des droits nouveaux pour les personnels, en particulier pour les lanceurs d'alerte ;
- Création de conseils territoriaux de la Fonction publique composés de manière tripartite avec des représentants des usagers, des organisations syndicales représentatives et des employeurs publics ;
- Droit de se syndiquer pour tout.e.s les agent.e.s ;
- Fin des discriminations en matière de droit de grève (abrogation du trentième indivisible, rétablissement et extension du droit de grève) ;
- Renforcer la liberté pour chaque agent.e de s'exprimer dans l'espace public sur la politique menée par son administration et son ministère de tutelle.



**ÉLECTION
FONCTION
PUBLIQUE**

**Le 06
décembre
2018**



des femmes et des hommes
artisans du quotidien

